



Collège de l'Eyrieux

Place du collège

07190 SAINT SAUVEUR DE MONTAGUT
Tel : 04 75 65 40 54 Fax : 04 75 65 48 80
E-mail : ce.0070025P@ac-grenoble.fr

No de l'établissement :

0070025P

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 05/11/2013

I - Ouverture de la séance

En ce jour du 05/11/2013, le conseil d'administration se réunit sur proposition du chef d'établissement pour une séance ordinaire sous la présidence de Mme DE MONDENARD JOELLE. La séance commence à 18 h 00.

Sont absents et excusés :

M. BAZIN YVES, M. GARCIA JEROME, M. LECOUFLE JEAN CHRISTOPHE, M. MARZE JACKY, Mme MIMRAN SARAH remplacée par M. LEMAITRE FRANCOIS, Mme PERRIGAULT EVELYNE, Mme PIROMALLI SYLVIE remplacée par Mme THERON JOSIANE, M. SANGES MARC ANTOINE remplacé par Mme MALOSSE MARIE CLAIRE, Mme SERRE LAETITIA remplacée par M. DUMAS FLORENT.

Pour plus de détails sur la liste complète des présents, titulaires ou suppléants, consulter la feuille de présence.

Le nombre de présents en début de séance est de 20 pour un quorum de 12.

Le conseil d'administration peut siéger valablement.

La prise de notes et la rédaction du compte rendu du présent conseil d'administration sont effectuées par :
Monsieur BEDNAREK, enseignant

Tous les membres du conseil ont été convoqués afin d'installer les différentes commissions.

Les suppléants en surnombre ne voteront pas les différentes délibérations.

19 membres ont la possibilité de voter.

II - L'ordre du jour

Point N° 1 - Adoption du compte rendu du précédent conseil d'administration

Le compte rendu est consultable sur le site du collège pour les nouveaux membres du conseil.

Le compte rendu du précédent conseil d'administration est adopté à l'unanimité.

Point N° 2 - Adoption du projet d'ordre du jour du présent conseil

La principale propose d'ajouter à l'ordre du jour la proposition du budget prévisionnel du voyage en Espagne.

Ce nouvel ordre du jour en 7 points est proposé aux membres du conseil.

Le projet d'ordre du jour en 7 points est adopté à l'unanimité. Il devient donc l'ordre du jour.



Point N° 3 - Installation du CA, et élections des membres des différentes commissions.

Chaque collège propose pour chaque commission les membres qui ont été choisis.

Voir liste jointe.

Cette liste sera affichée au collège et consultable auprès du secrétariat pour les membres de la communauté éducative.

Pour adoption :

Les différentes listes sont adoptées par le conseil d'administration.

Point N° 4 - Adoption du règlement intérieur du CA.

Madame de Mondenard présente brièvement le Règlement Intérieur du CA utilisé depuis 3 ans et envoyé avec les convocations.

Pour adoption :

Le règlement intérieur du Conseil d'Administration est adopté à l'unanimité, sans modifications.

Point N° 5 - Autorisation du CA au chef d'établissement de signer marchés et conventions.

Conformément au décret n°2012-1193 du 26 octobre 2012, le conseil d'administration peut déléguer au chef d'établissement la passation des marchés dont l'incidence financière est annuelle (facture sur une année) dans la limite des seuils financiers des marchés.

Cette disposition assouplit le fonctionnement du CA et permet une plus grande réactivité.

La principale demande donc cette délégations aux membres du conseil.

Enoncé de la délibération :

Le conseil d'administration délègue au chef d'établissement la passation des marchés, conformément aux dispositions légales.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	19	Nombre de votes POUR :	19
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

Point N° 6 - Budget du voyage en Espagne.

Le gestionnaire présente le projet de budget prévisionnel du voyage en Espagne.

Un voyage est prévu pour tous les élèves de troisième du 12 au 16 mai 2014.

43 élèves sont volontaires, et le coût des accompagnateurs est pris en charge par le collège.

Le montant par famille s'élève à 304€, mais les différents dons et subventions ne sont pas encore chiffrés. Cette somme sera donc revue à la baisse lors d'un prochain conseil d'administration.



Un acte d'engagement définitif sera prochainement distribué aux familles.

Les parents d'élèves proposent de demander une subvention aux différentes communes du secteur du collège. Cette proposition est à étudier.

Madame Piromalli, excusée, présentera en détail l'aspect pédagogique du voyage au cours d'un prochain conseil.

Enoncé de la délibération :

le budget prévisionnel du voyage en Espagne est adopté à l'unanimité.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	19	Nombre de votes POUR :	19
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

Point N° 7 - Informations et questions diverses.

Questions diverses des enseignants de la liste CGT/SNES;

1- Problèmes posés par la fermeture des toilettes enseignants?

Les canalisations de ces sanitaires ont fait leur temps, et une fuite est apparue dans le vide sanitaire. Le Conseil général prend en charge les réparations qui seront effectuées au cours du mois de novembre. Nous avons heureusement une solution de secours, même si elle n'est pas parfaite.

Le conseil Général devra, à moyen terme, revoir l'ensemble des canalisations dont la vétusté pourrait rapidement poser problème, notamment en cuisine.

2- Gestion des problèmes informatiques.

Monsieur Fay rappelle que c'est maintenant de la compétence du Conseil Général, et que les problèmes, après avoir été signalés au "guichet unique" sont traités soit par le CARMI, soit par le syndicat des inforoutes. Les délais moyens d'intervention sont de 12 jours. Nous pouvons prévoir un matériel de secours en cas de besoin.

3- Un professeur n'a pas de salle de classe attribuée, et doit changer en fonction des heures.

Les enseignants du collège de l'Eyrieux ont la chance d'avoir presque tous une salle qui leur est réservée. Ce qui est rare et très pratique.

Il manque toutefois une salle, et selon les années et les regroupements d'emploi du temps des enseignants qui sont sur plusieurs établissements, l'attribution des salles est plus ou moins compliquée.

Nous essaierons de faire une rotation des enseignants concernés par ce problème à chaque rentrée.

4- L'aménagement des salles à l'arrivée d'un nouvel élève.

Il ne devrait pas manquer de tables pour nos nouveaux arrivants, si comme cela est prévu il y a bien 30 tables et



chaises dans chaque classe.

A vérifier et compléter si nécessaire.

5- Portes coupe feu.

Le Conseil Général et les services de sécurité définissent les moyens et matériels dédiés à la protection contre les incendies, tout est conforme au collège.

6- Transport des élèves sur les centres d'examen.

Il nous a été précisé l'an dernier que ce n'est ni la compétence du Conseil Général, ni celle de l'Éducation Nationale. Les familles peuvent organiser des déplacements si elles le souhaitent.

7- Le rattrapage des journées de cours.

Il nous a été demandé par Monsieur le Recteur de nous aligner sur la circulaire ministérielle qui stipule qu'il faut rattraper un lundi matin. Ce que nous avons fait.

Pour information :

1- DGP

La principale informe les membres du conseil que le collège est concerné cette année par le Dialogue de Gestion et de Performance.

L'équipe de direction est convoquée le 19 novembre à la DSDEN, afin de rencontrer Monsieur le Secrétaire Général et les membres de la commission.

Il semble que seront étudiés les indicateurs du collège, le fonctionnement par rapport à l'utilisation des moyens et les résultats en terme de fluidité des parcours et de résultats aux DNB.

La principale fera un bilan de cette réunion lors du prochain CA.

2- Emplois aidés.

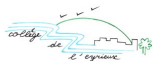
Deux Contrats Uniques d'Insertion pour l'aide à la vie scolaire ont été attribués au collège.

Les personnes ont été embauchées de novembre 2013 à juin 2014.

3- Subventions de la section Théâtre.

Les subventions sont maintenues pour la DRAC et le contrat d'objectif, mais la participation du Conseil Général est en diminution d'un tiers (4500€ en 2011/2012, 4000€ en 2012/2013, et 3000€ pour 2013/2014).

S'il se confirme que le contrat d'objectif ne soit plus financé dans un avenir proche, nous devons revoir le projet de notre option théâtre.



III - Conclusion

La principale remercie les membres du conseil de leur implication, et leur propose de se retrouver autour d'un pot de bienvenue.

Le PV du conseil sera envoyés aux membres suppléants pour information.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, la séance du conseil d'administration est levée à 19 h 30.

Le(s) responsable(s) de la prise de notes

Monsieur BEDNAREK, enseignant

La Présidente

Mme DE MONDENARD JOELLE